Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260910-2026_09_02-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-09-02

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le deux septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur CHEREL Fabrice donne pouvoir à Monsieur QUEREL Michel

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part au vote :	15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h00

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-09-02 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Tous les conseillers ont été destinataires du Procès-Verbal de la séance du 9 juillet 2026.

Monsieur le Maire soumet cette approbation à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260910-2026_09_02-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le